

**DATE DE
CONVOCATION**

03 février 2026

N° 27.299.26/03DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

En exercice 26

Présents 21

Votants 23

L'an deux mille vingt-six, le 09 février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Objet :

**Rapport de la
Commission Locale
d'Évaluation des
Charges Transférées
Transfert de la
compétence « réseau
de chaleur urbain »**

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ (arrivé à 18h40)

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte RAMETTE à Mr Marc ALBERT
Mr Maxime HUMBERT à Mr David PERREAU

Absents :

Mr Abdelkader BENOUDA
Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Marc ALBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-1,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 *nonies C*,

Vu le rapport portant sur le transfert de charges lié au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain » adopté par la CLECT le 9 décembre 2025,

Le Conseil Municipal décide 20 voix POUR – 1 abstention :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 décembre 2025 relatif au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain », tel que joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

